



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 février 2017

Ouverture à la concurrence du TER

Siéger au Conseil de Surveillance de la SNCF ou promouvoir la casse du statut du personnel et de l'entreprise, le sénateur MAUREY doit choisir !

Les Echos des 9 et 10 février indique que les sénateurs Hervé MAUREY et Louis NÈGRE vont déposer une proposition de loi pour précipiter l'ouverture à la concurrence des TER.

« Les deux élus entameront leurs auditions dès le mois de mars. L'objectif est d'avoir un texte prêt avant l'été, pour un examen sans doute en septembre » précise le journal.

Hervé MAUREY préside la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable du Sénat, et **siège au Conseil de Surveillance SNCF.**

Cette proposition de loi, qui s'inscrirait dans la suite des annonces de l'ex-premier ministre VALLS devant l'Association des Régions de France (ARF) en juin 2016, devrait traiter des conditions de transferts des cheminot-e-s à la concurrence en cas de perte d'une délégation de service public par la SNCF.

Pour la Fédération SUD-Rail, siéger au Conseil de Surveillance de SNCF et proposer un texte de loi qui poursuit le démantèlement de « l'entreprise publique » et la casse du statut des personnels est clairement incompatible et contraire à l'éthique.

Le sénateur MAUREY doit en tirer les conséquences et démissionner du Conseil de Surveillance SNCF.

Puisque les sénateurs « en profiteront sans doute pour examiner ce qui peut être revu dans la réforme ferroviaire de 2014 », la Fédération SUD-Rail leur demandera notamment le retour à une entreprise intégrée en lieu et place des 3 EPIC ainsi que la reprise de la dette ferroviaire par l'Etat.